Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Rabiia II 1445
8 Novembre 2023

N° 130

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée..... **2548**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2548**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2549**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2553**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2554**
Avis aux créanciers..... **2558**
Convocations
Sociétés anonymes **2559**
Autres sociétés **2560**
Divers
Avis au public..... **2560**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

MF : 1786501/Q

Suivant statuts datés du 1/8/2022, enregistré au Registre National des Entreprises, le 22/7/2022 sous le n°2022P12575802 Bulletin officiel du registre national des entreprises n°202277424 bulletin n°184 du 14/9/2022, il a été constitué une SARL :

Dénomination : Société PONT D'ARGENT DE BATIMENT

Siège social : Route de plage appartement BAAZIK 4011 Hammam Sousse

Capital : 10 000 Dinars.

Objet : Entreprise de Bâtiment

Durée : 99 ans.

Gérance : Issam Ben Naceur Chouari est nommé gérant de la société.

2023R02636SRLB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Jumbo Tours Tunisie S.A

Rue Habib Thameur Houmet Souk Djerba

Matricule fiscal : 0769309 MAM 000

N° CNSS : 234832-92

En vertu du PV en date du 14/9/2023 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Djerba le 17/10/2023 sous le numéro d'enregistrement : 23706200 quittance n°M091679 dont deux exemplaires sont déposés auprès du Registre National des Entreprises à Médenine en date du 01/11/2023, sous le numéro de quittance 2023F97161375. Il a été décidé :

- Examen et arrêt des comptes de l'exercice clos le 31/10/2022

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'Administration

- Autorisation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2023R02614SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société AZUR D'ARTICLES PLASTIQUES SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage.

Objet social : la production de Savon, de produits en plastique et emballages en matière plastique.

Capital social : 4 800 000 dinars en cours d'augmentation à 6 300 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2023 enregistré à la recette des Finances de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 31/10/2023, enregistrement numéro 23505132, quittance numéro M9470, a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/10/2023 sous le n°AC011482023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un montant d'un million cinq cent milles (1 500 000) Dinars Tunisiens pour faire passer le capital de la Société d'un montant de quatre millions huit cent mille Dinars Tunisiens (4.800.000 TND) à un montant de six millions trois cent milles (6300 000) dinars Tunisiens et ce par l'émission de cent cinquante milles (150 000) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, étant précisé que les nouvelles actions souscrites sont à libérer de moitié lors de la souscription.

La dite augmentation est réservée à l'actionnaire, la société d'Articles Hygiéniques «SAH», les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription en numéraire seront versés au compte indisponible auprès de l'AMEN BANK-Agence Mohamed V, ouvert sous le n°07 807 0081340605866 95 et ce jusqu'à réalisation de ladite augmentation.

Délai de souscription : 30 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de la souscription.

2023402627SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage.

Objet social : la production de Savon, de produits d'entretien et de parfums

Capital social : 8 700 000 dinars en cours d'augmentation à 17 200 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 31/10/2023, enregistrement numéro 23505131, quittance numéro M9469, a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/10/2023 sous le n°AC011472023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un montant de Huit millions cinq cent mille Dinars Tunisiens (8.500.000 TND) pour faire passer le capital de la Société d'un montant de huit millions sept cent milles (8700 000) dinars à dix sept millions deux cent milles (17 200 000) dinars et ce par l'émission de Huit cent cinquante milles (850 000) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, étant précisé que la totalité du montant de ces nouvelles actions sera libéré intégralement lors de la souscription.

La dite augmentation est réservée aux deux actionnaires, la société d'Articles Hygiéniques «SAH» et la société SICAR AMEN, les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription en numéraire seront versés au compte indisponible auprès de l'AMEN BANK - Agence Mohamed V, ouvert sous le n°07 807 0081340605855 31 et ce jusqu'à la réalisation de la dite augmentation.

Délai de souscription : 30 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de la souscription.

2023402628SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal

LA MAISON DU BOIS ET D'AMEUBLEMENT

Société à Responsabilité limitée

Capital : 10.000 dinars

20 Bis, rue d'Island Mourouj 4

Suivant un procès-verbal du 19/9/2023 enregistré à la recette des finances el Mourouj en date du 25/9/2023 sous le n°23701126 de quittance n°M030321 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°2023166519 le 5/10/2023.

Il a été décidé la prolongation de la durée de gérance du gérant Mr Lassaad Darragi pour une période de 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus à partir du 19/9/2023.

2023R02605SRLB2

Société Snoussi des Travaux du Sud - SRL

Adresse : Route Zrig Ghandri Kettana 6036 Mareth - Gabès

MF : 1828970/A/A/M000

Registre de commerce : C22553032023

Capital social : 10 000 dinars (dix mille dinars)

En vertu du PV d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 23/10/2023, enregistré à la recette des finances de Mareth sous n°0544437, quittance n°M048635, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°2023171583 du 24/10/2023 :

Le capital de la société a été augmenté de "10.000 dinars (dix mille dinars)" à 100.000 dinars (Cent mille dinars).

2023R02610SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des finances de Manar le 25/10/2023 suivant reçu n°M064112, les Héritiers le défunt Ali ben Mohamed Zarrouk sont sa veuve Sonia Boukraa et ses fils Mohamed Zarrouk, Rayen Zarrouk, Badr Eddine Zarrouk ont cédé à Mr Mohamed Lasaad Ben Chiboub le fonds de commerce de "Alimentation Générale" sis au 9 Rue Elhedi Etouzri cité Ebn Khaldoun Tunis (objet d'héritage de défunt Ali ben Mohamed Zarrouk), toute éventuelle opposition doit être déposée dans les délais légaux entre les mains de Maître Mourad Ben Tili Avocat sis au 34 rue de Carthage Ariana. La présente vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 2/11/2023.

2023T01043FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/9/2023 enregistré à la recette des finances de Feriena le 20/9/2023 quittance n°M037897.

Souhir Bent Mouhamed Zidi a vendu à Walid Ben Mouhamed Zidi Eskander Ben Mouhamed Zidi, la totalité du fonds de commerce (BOULANGERIE) situé à l'avenue Habib Bourguiba Freiena Kasserine avec tous ses éléments matériels et moraux.

Le présent avis a été publié aux journaux (Achourouk) n°11718 et le Quotidien n°6935 le 14/10/2023.

Les oppositions doivent être faites dans les délais de vingt jours entre les mains de Maître Shili Feten dans son bureau situé à la rue Habib Matri Feriena.

2023T01049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sis au 60 Souk Arabi - Médenine

Suivant un acte de vente en date du 1/11/2023 enregistré à la recette des finances Médenine le même jour quittance n°M087033 Mr Selmi Mohamed a vendu son fonds de commerce (PRET A PORTER) sis au 60 Souk Arabi Médenine à Mr Jasem Mohamed, les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT. Extrait de cette vente publié au journal Echourouk le 3/11/2023.

2023R02296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kelebia quittance n°004570 le 18/10/2023, quittance n°M072900, Amine Salhi CIN n°14755303, a vendu à Oussema Daoudi, CIN n°09806263, le fonds de commerce sis à Kelebia rue Ali Ben Guedhehem exploité comme buvette

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Lasta Selim, Avocat 13 Rue Sidi Abdelkader Kelibia, jusqu'à 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Ce texte a été publié au journal Echourouk le 2/11/2023.

2023R02601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mourouj le 18/10/2023 quittance n°M080439 n° d'enregistrement 23204997, Mr Ferjani Zayeni a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la résidence al Ahmadi 3 Mourouj 5 - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Me Mohamed Lotfi Slema demeurant au 24 Rue violette cité Ezouhour Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au journal quotidien Echourouk du 29/10/2023.

2023R02603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27/10/2023 quittance n°M142158, enregistrement 23205851 Mme Nourhen CHOUCHEN a vendu à Mr Anis Chok le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente prêt à porter sis au rez-de-chaussée Résidence Mariem Avenue Nations unies Hammamet.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/11/2023.

2023R02612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 23/10/2023, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 23/10/2023 sous le n°23206546 M. Sami Elbechir Ben Jmii, titulaire de la carte d'identité nationale n°05415160 domicilié au 06 Rue Chichkhan, La Marsa ouest a cédé à M. Farouk Zitouni titulaire de la carte d'identité nationale n°15006258, domicilié au 06 Rue Nesrine La Marsa, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la route de Gammarth Km5 La Marsa, destiné à l'activité d'épicerie, et répondant au matricule fiscal n°728927/H.

Les oppositions doivent être adressées au bureau de maître Nadhir Ben Yedder avocat à la cour de cassation, avenue Habib Thameur n°11, 3ème étage, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Assabah" le 28/10/2023.

2023R02617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/9/2023, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 16/10/2023 sous le n°23205613, quittance n°M098236 dont un extrait a été publié le 3/11/2023 au journal quotidien ALCHOUROUK, Monsieur Khaled Ben Salah, demeurant à Cité Elkhadhra Tunis, a vendu à Monsieur Sofiane Litayern, demeurant à l'Avenue le Grand Maghreb Nabeul, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs sis au rez-de-chaussée de la résidence Amani, cité Elwafa Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023R02618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé édité par maître Belhadj Ali Houda enregistré à la recette des finances de Menzel Temime, quittance n°M080553 Ben Allaya Faicel cin n°05128537 a vendu à Gritli Anis et Sassi Mouhamed Anis et Antabli Wassime le fonds de commerce "DEL BARIO" qui est formé et exploité dans le salon de thé situé à la route de plage l'avenue El Bachir Ben Fadhel Menzel Temime, les oppositions seront admises à l'adresse du cabinet de l'avocate poursuivante Maître Bel Haj Ali Houda, un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au J.O.R.T et publié le 02/11/2023 au journal Sabeh.

2023R02635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 26/9/2023 enregistré à la recette des finances de Ksar Helel le 28/9/2023 sous le n°23202008 Sté Hssen textile a vendu à madame Najia Chika le fonds de commerce vente avec tous ses éléments matériels et moraux

destiné à la vente des tissus et prêt à porter et ses dérivés situé à la rue de Palestine Ksar Helal. Toute opposition et possible dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au bureau du Maître Abdelaziz Chakroun l'avocat auprès de la cour d'appel, Avenue El Habib Bourguiba Immeuble el oustani n°24 Ksar Hellal.

Publication de cette annonce aux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/10/2023.

2023S01296FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Hédi Moulezem sis à la rue des Martyres Monastir enregistré à la recette des finances le 26/10/2023 Monastir quittance n°M073690 enregistrement n°23207676, Mme Ikram bent Zouheir Essid a vendu et cédé à Mr Abdellatif ben Hcine Sidhom la totalité du fonds de commerce sise à Immeuble Stanbouli Rue Mohamed Mhalla Monastir.

Toute opposition doit être signifiée chez Mme Ikram bent Zouheir Essid sise à la Rue Mohamed Mhalla Monastir.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté le 3/11/2023

2023S01298FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 10/10/2023 n°23207239 quittance n°M070240, cession d'un fonds de commerce représenté par un magasin commercial utilisé pour le transport de marchandises et le commerce en général à El Ghedir près du port (l'ancien abattoir municipal) Monastir de la société "Transport International et National STIN" titulaire de matricule fiscal 0038310N à la société "société commerciale" titulaire de matricule fiscal 0038253X. Les oppositions doivent être faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 4/11/2023.

2023S01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 30/9/2023 enregistré à la recette des finances de Ksar Hlel le 10/10/2023, sous quittance n°M066408, n°d'enregistrement 23202096, Mme Monia Jabeur demeurant à place l'indépendance Ksar Hlel a cédé à Mr Guerma Abdelaziz demeurant à la rue Maghreb Ksar Hlel la totalité du fonds de commerce sis à rue hlal n°2 Ksar Hlel exploité entant que local pour commerce. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur et seront recevables à son adresse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/10/2023.

2023S01300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/10/2023 enregistré à la recette des finances d'Akouda Sousse le 23/10/2023 quittance n°38202 enregistrement n°23202185, SOCIETE BEST FABI DE COMMERCE représentée par Mr Fathi Khalfalla a cédé à Mr Maher Ghannem la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des produits alimentaires sis à Tantana Akouda Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur Mr Maher Ghannem à l'adresse Morcellement Belkaliya Tantana Akouda Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/11/2023.

2023S01301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Houda Amri

Avenue Hédi Cheker Immeuble Bouzguinda 2ème étage 3000 - Sfax

Vu le contrat du 11/10/2023 est enregistré le 30/10/2023 n° d'enregistrement 23202336 quittance n°MO51663 M Achraf Dhawedi dont la CIN n°09052440 délivrée le 6-01-2014, sis à la route de Gabès km 6 Sfax a vendu à Mme Amri Narjess dont la CIN n°08854589 délivrée le 8-5-2017, sise à la Route de Gabès Km 9 Tyna Sfax, le fonds de commerce concernant le local de vente de produits divers «free-shop papillon» située à la route de Gabès km 6.5 Tyna Sfax, et toute opposition sera faite auprès de l'acheteur à l'adresse ci - dessus indiquée durant la période de 20 jours selon la loi et cela a été publié aux deux journaux «Anwar» et «le Quotidien» le vendredi 3-11-2023.

2023X01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 23/10/23, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax reçu n°M082623, enregistrement n°23203661. La Société HANENE PARAPHARMACIE, SARL, RC 0828332019, MF 1575595 R dont le siège social est à la route laafrane km 3 après ceinture résidence kadija magasin n°4 devant Banque Baraka Sfax vend à Warda Krigi titulaire de la CIN n°05905180 sise à la route de Gremda km 0.5 Immeuble Tej 6ème étage appartement n°2 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, clientèles, achalandages et droit au renouvellement du bail, sis au rez-de-chaussée route Lafrane km 3 après ceinture résidence kadija magasin n°4 devant Banque Baraka Sfax qui consiste à un magasin pour la vente des produits médicaux et paramédicaux.

Le prix de vente est consigné chez Maître Jihen Boudabbous, son bureau au n°3 Avenue Patrice Loumumba

Immeuble Sfax city 4ème étage Bureau 26 entre les mains de laquelle devront être faites les oppositions éventuelles dans les délais légaux.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 28/10/2023.

2023X01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Tarek Laaribi Avocat à Bizerte légalisé à la municipalité de Bizerte, daté le 12/9/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 21/9/2023 quittance n°M064513 enregistrement n°23205281, Mme Ben Othmen Fatma Epouse Ben Fadhel, titulaire de la CIN n°00378173, demeurant à l'Avenue 15 Octobre Raouebi Bizerte, vend à Mme Jamiaa Sabrine épouse Jabrouni, titulaire de la CIN n°08983975, demeurant à la Rue Hamam n°33 kssiba Bizerte, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et matériels exploité dans le local sis à l'avenue 15 octobre Sidi Salem Bizerte, exploité pour exercer le commerce.

Toutes les oppositions concernant la cession du fonds de commerce seront recevables auprès du Bureau d'avocat Maître Laaribi Tarek, Avenue Hsaan Nouri bloc B 4ème étage B 407 - Bizerte dans le délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien datés le 27/10/2023.

2023402629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 29/9/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 27/10/2023. Monsieur Kouki Ibrahim demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Al Alia Bizerte, a cédé son fonds de commerce, à Mr Ayoub Bkalti demeurant au 80 rue Chikh Driss Bizerte exploité dans le local situé à l'Avenue 14 Janvier cité Ouali Bizerte. Ce fonds exploité pour la vente des produits artisanaux divers.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé à l'Avenue Mohamed Salah Baratli cité administrative Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du 02/11/2023.

2023402630FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 24/10/2023 quittance n° M081514 n° d'enregistrement 23205089. Mr Slim Arifi a cédé tout le Fonds de commerce; évalué son activité coiffure esthétique et vente des produits cosmétiques; qui se situe au 03 rue Irak. Mourouj 3; A Mme Saïda Ben Mabrouk Sassi.

Les oppositions sont recevables au local du fonds de commerce.

Cet avis est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/11/2023.

2023402631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 18/5/2023 (n° de quittance M068813 sous le numéro d'enregistrement 23203782) Monsieur Hassan Ben Ammar Ben Belkacem Al-Salami, titulaire de la CIN n°05226757 du 01/02/2006 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité pour tout commerce, sis au 08 situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 à Mr Hicham Ben Moktar Ben Farhat Al-Salami, titulaire de la CIN n° 07365140 du 6/4/2023.

Toutes les oppositions sont acceptées chez l'acheteur Hicham Ben Moktar Ben Farhat Al-Salami dans le local, sis au 08 situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée sur le Journal Al Sahafa le 28/10/2023.

2023402633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 18/5/2023 (n° de quittance M063815 sous le numéro d'enregistrement 23203783) Monsieur Hassan Ben Ammar Ben Belkacem Al-Salami, titulaire de la CIN n°05226757 du 01/02/2006 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité pour tout commerce, sis au 10 situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 à Mr Hicham Ben Moktar Ben Farhat Al-Salami, titulaire de la CIN n° 07365140 du 6/4/2023.

Toutes les oppositions sont acceptées chez l'acheteur Hicham Ben Moktar Ben Farhat Al-Salami dans le local, sis au 10 situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée sur le Journal Al Sahafa le 29/7/2023.

2023402634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 24/10/2023 (n° de quittance M124806 sous le numéro d'enregistrement 23207928) Madame Habiba Ben Ammar Ben Ahmed Al Salami, titulaire de la CIN n°07283971 du 22/11/1993 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité pour tout commerce, situé au 07 au marché municipal à Menzah 8 à Mr Farid Ben Ahmed Ben Ali Afli titulaire de la CIN n°07681545 du 6/2/2013.

Toutes les oppositions sont acceptées chez l'acheteur Mr Farid Ben Ahmed Ben Ali Afli dans le local, sis au 07

situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée au Journal Al Sahafa le 29/10/2023.

2023402635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 24/10/2023 (n° de quittance 124812 sous le numéro d'enregistrement 23207929) Madame Habiba Ben Ammar Ben Ahmed Al - Salami, titulaire de la CIN n°07283971 du 22/11/1993 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploiter pour tout commerce, situé au 09 au marché municipal à Menzah 8 à Mr Nassim ben Ibrahim ben Ali Al-Salami de la CIN n°07415472 du 19/4/2013.

Toutes les oppositions sont acceptées chez l'acheteur Mr Nassim ben Ibrahim ben Ali Al-Salami dans le local, sis à 09 situé dans le marché municipal d'el Menzah 8 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée sur le Journal Al Sahafa le 29/10/2023.

2023402636FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing du 8/6/2023, enregistré à la Recette des finances de Djerba le 8/6/2023, Quittance n°056700, sous le n°23303427 Ridha Wislati titulaire de la carte d'identité nationale n°07036091, demeurant à Fatou Djerba Houmt Souk, a loué à Atoui Yassine titulaire de la carte d'identité nationale n°06600448, demeurant à Sawani Houmt Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce de vente de fruits secs, situé à l'avenue Salah ben Youssef en face de clinique Le Rein artificiel Houmet souk Djerba.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours à compter de la date de cet avis, au local objet dudit acte de location.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk, paru le 6/10/2023.

2023T01053FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 01/8/2023 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 19/10/2023 sous le numéro 23306462 contre quittance n°M123677, Mr Taoufik Ben Hsine Khazri a loué le Fonds de commerce sis au n°143 rue Hédi Chaker cité Arriadh La Marsa, à la société «YASSARSEL» exploité pour la fabrication de produits artisanaux.

Cette annonce a fait l'objet d'une publication aux journaux Achourouk et le Quotidien du 1er novembre 2023.

2023R02609FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 5/10/2023, enregistré à Tyna le 6/10/2023, sous le n°23302095, quittance n°M048159, Walid Amri, titulaire de la CIN 08869047 a loué à Sami Amri, titulaire de la CIN 05277069 la totalité du fonds de commerce de Café UNO sis à la route de Gabès km 7.5 Rue Imam Malek Tyna Sfax.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 1/11/2023.

2023X01407FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location de Fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances El Menzah VI en date du 30/10/2023 sous le n°23308080 Quittance n°126729, Mme Naima Bent Mohamed Ben Habib REKIK, CIN n°01198397 a loué à Mme Sarra Bent Ammar Ben Mahmoud El Faleh titulaire de la CIN n°05923880, pour tout le Fonds de commerce en gérance libre, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis au : Local 7, Complexe commercial Riadh El Andalous - Ariana, et exploité dans l'activité de vente de viandes blanches et fromages, et ce moyennant un loyer mensuel de 660 Dinars, pour une durée de trois années renouvelables.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/11/2023.

2023402632FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriétaire

Résidence Jinane El Menzah Jardin d'El Menzah 1 Tunis

Suivant PV de l'AG Constitutive n°3 en date du 16/5/2023 et enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi en date du 7/6/2023, sous le numéro 23802737 Quittance n°51471 il a été décidé ce qui suit :

Constitution du Syndic de Copropriété «résidence Jinane» constitué par les membres suivants :

- Mr Ameur Bra : Président du bureau de syndic

- Mr Slim Ben Sassi : Vice-président

- Mr Wael Warradi : Trésorier

- Mr Med Amine Fekih : Membre

- Mr Kamel Triki : Membre

- Mr Islam Kouki Ep Arbi : Membre

- Mme Wafa Sifaoui : Membre

- Mme Basma Aouini : Membre.

2023T01047APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriété

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, tenue le 13/10/2023, enregistré à la Recette des finances Rue de Ghandi, le 1/11/2023 sous le n°23805337 et selon la décision d'approbation de la DHMPE, du 26/10/2023 sous le n°2021, le syndic de copropriété El WALID, 70, Rue Kamel Atatürk Tunis, a été constitué :

Bureau de syndicat :

- Mr. Mouelhi Moez : Président

- Mme. Thabet Souad : Secrétaire générale

- Mr. Geddana Youssef : Trésorier.

2023T01052APSF1

Syndic Résidence El Habib

A la suite de la tenue de l'assemblée générale électorale le 18 juin 2023 des propriétaires de la résidence El Habib située à Cité Al Wafa, Mrezga Nabeul, le syndic de la résidence El Habib a été constitué. L'adresse de son siège social est celui mentionnée ci-dessus (résidence El Habib). M. Kais Allani a été élu président du syndic, Mme Salwa Dridi trésorière, M. Mohamed Mallek secrétaire général, M. Mohamed Hédi Ben Slama et M. Walid Dammak sont élus membres. Le procès-verbal de cette assemblée a été enregistré au registre des finances à El Menzeh 9, au gouvernorat de Tunis sous le numéro 23702223 le 27 juin 2023 et ayant le numéro du récépissé M057161.

2023R02607APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement

De Secteur Agricole et de Pêche

Dénomination : Un complexe de développement dans le secteur agricole Nahlet Zarzis Safra à Zarzis.

Siège social : Hessi Jerbi Zarzis

Objet : Protection, développement et dissémination de l'abeille jaune de Zarzis et aux alentours et réhabilitation des apiculteurs de Zarzis.

Décision : Autorisation de constituer le groupement de développement de secteur agricole et de pèche, du Gouverneur de Médenine n°03 du 23 Août 2023.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr. Amor Mnaffakh est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr. Hssan Elgmir est nommé Trésorier de groupement.

2023R02613APSF1

Constitution du Groupement de Développement Agricole

Nom du GDA : Groupement de développement Agricole El Faouz Hazoua.

Objectifs :

- Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation.

- Equipez la zone d'intervention de l'équipement dont vous avez besoin.

- Relier la coopération et le partage d'expériences dans le domaine de l'agriculture biologique et du commerce équitable avec d'autres structures paysannes au pays et à l'étranger.

- Développer la productivité des exploitants paysans.

- Encadrer les attaches et les guider vers les techniques les plus efficaces en agriculture biologique.

- Aider les personnes concernées à vendre le produit.

Siège social : Nefta, Tozeur

Autorisation de constitution : Autorisation de constituer un groupement de développement Agricole Livré par le gouverneur de Tozeur le 12/6/2023.

L'assemblée générale :

Président : Ahmed Bessaidi

Trésorier : Nabil Zahra

Secrétaire général : Elfadhel Nassr

Membre : Nizar Mahmoud

Membre : Omran Ben Elhaj.

2023R02615APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Neurologie et des Neurosciences.

Siège social : Résidence le Jardin, Rue du lac de Constance, 1053 les Berges du Lac 1, Tunis.

Objet : Scientifique, culturel

Objectifs :

- Œuvrer à établir des liens entre les neurosciences théoriques et appliquées et la neurologie, à travers des échanges d'expertise et une collaboration scientifique entre les spécialistes en neurosciences et en neurologie, en Tunisie et dans le monde.

- Contribuer à promouvoir les compétences des neurologues et des neuroscientifiques afin de suivre les progrès scientifiques dans ce domaine.

- Contribuer à soutenir et à développer la neurologie et les neurosciences.

Membres :

Présidente : Samia Ben Sassi

1ère Vice Présidente : Rim Amouri

2ème Vice Président : Mourad Zouari

Secrétaire Générale : Fatma Nabli

Vice Secrétaire Générale : Rania Zouari

Trésorier : Mohamed Zakaria Saied

Vice Trésorier : Amine Rachdi

Membre fondateur : Dina Ben Mohamed

Membre fondateur : Jihène Ketata.

2023R02616APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Etude de Maître Hatem DHRIF
Avocat à la cour de cassation
15, Rue Gandhi Tunis

Le poursuivant : La Tuniso-Qatarie de recouvrement Société Anonyme,

représentée par son représentant légal, ayant son siège à la Résidence les Fleurs rue du Lac Turkana Passage Lac Balghach les Berges du Lac 1 - CP 129 - 1053 Tunis, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 831446B.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Dhrif, Avocat à la cour de cassation, Bureau sis au 15 rue Gandhi Tunis.

Parties saisies :

1/ Soltane Ben Mohamed Tahar Ben Soltane Chikhaoui, titulaire de la CIN n°08019592, profession directeur des achats d'un restaurant (en sa qualité de débiteur principal).

Demeurant : à la cité AFH Manarat el Hammamet 8056 Hammamet Nabeul.

2/ Nabiha Bent Mohamed Tahar Chikhaoui, titulaire de la CIN n°03740782 profession non spécifiée (en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire).

Demeurant : Avenue Hédi Wali Hammamet Nabeul.

Objet de la vente :

L'immeuble se trouvant à la banlieue sud du centre de la ville de Hammamet gouvernorat de Nabeul plus précisément à la région appelée "Jebnoune - Bessbassia" dans une cité urbaine rattachée à une route secondaire par rapport à la route nationale n°1 dans sa partie menant au complexe touristique "Yassmine Hammamet".

L'immeuble est constitué en la totalité des parts indivises revenant à Mme Nabiha Chikhaoui d'une superficie de 198,998 m² faisant partie de la parcelle n°132 arrondissement «H» objet du titre foncier n°590859 Nabeul dénommé «Raoudha 375» émanant d'un changement du titre foncier mère n°509945 Tunis S2.

L'immeuble est constitué d'une parcelle de terrain nu quasi rectangulaire ne contenant pas d'édifices à l'exception d'un olivier et un peu de sables et graviers.

La parcelle de terrain est limitée au fond par un passage commun non encore aménagé d'une largeur de quatre mètres suivie par les bâtiments des voisins, du coté de l'est d'un passage au niveau de l'oued, du coté de l'ouest et en façade des édifices et terrains revenant aux voisins.

Mise à prix :

La mise à prix des parts indivises sus-indiquées a été fixée à la somme de soixante quatre mille six cent cinquante dinars (64.650, d000).

Ce prix sera majoré des frais de l'adjudication qui seront fixé le jour de l'audience.

Date, heure et lieu de l'adjudication :

Lundi 11 décembre 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de 9 heures.

Remarque :

La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

La consultation du cahier des charges peut se faire au greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou à l'étude de l'avocat Me Hatem Dhrif, Avocat auprès de la cour de cassation, sis au 15 rue Gandhi Tunis.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers une autorisation gubernatoriale est requise.

2023T01045VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société CIAR sise à Tunis 10 Rue Pierre de Coubertin.

Contre la partie saisie : Hamdi Ben Amor 12 Rue El Fath Radés.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Le 22, 4ème indivis du TF 34495 Ben Arous consistant en un terrain de 56 m² sur lequel est édifié un appartement de 96 m² bâti sis à Radés Rue El Fath composé de 2 chambres, salon, salle de bain, cuisine, espace non couvert et jardin.

Mise à prix : 47.040d, 000 après rabaissement de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 7/12/2023 devant le Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T01051VEPA1

Vente aux enchères

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 12.214.113/94.553.525

Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V-Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie :

Slahedine Ben Hassen KAHLOUN, entrepreneur de bâtiment, titulaire du registre de commerce numéro A162131998, domicilié au numéro 4 rue de Beyrouth - Menzel Temime, (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître NEGGAZI Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est situé au Nord du centre de la ville de Menzel Temime, du gouvernorat de Nabeul, qui est toute la parcelle numéro 2009, incluse dans l'arrondissement D de Macheikhet de Skalba, dont la superficie est de 3807 m² objet du titre foncier numéro 44977 Tunis. Le bien immobilier est un terrain rectangulaire d'une forme irrégulière, dont une bande a été délaissée sur son côté Est, pour élargir la route adjacente et comprend plusieurs bâtiments, comme suit: premièrement on trouve un espace, avec un rez-de-chaussée, d'une construction ancienne, son toit est ondulé, sa superficie est de 304 m², tous ses équipements sont de nature traditionnelle, une partie est louée à la société SOKABAT, contenant une administration dont le plafond est réduit avec des plaques en plâtre et son parterre est en carrelage, sa superficie est de 84 m² et contient un hall, trois bureaux, une salle d'archives, des toilettes suivi d'un magasin avec un parterre en ciment d'une superficie de 175 m² et le reste de la superficie de 45 m², contient un hall et une ancienne cuisine. Deuxièmement une villa avec un rez-de-chaussée, dont la construction est ancienne, délaissée, accablée de fissures et de traces d'humidité, d'une superficie de 204 m², qui contient un hall avec un plafond voûté et décoré en sculptures en plâtre, un salon et un séjour, deux chambres, deux halls et une suite parentale, des toilettes, une cuisine non équipée, une salle à manger, dont la plupart de son parterre est en carrelage ordinaire, ses équipements électriques et sanitaires sont de catégorie traditionnelle ancienne, ses portes sont en bois ordinaire, ses fenêtres sont protégées par du fer forgé et entourée d'un jardin planté d'herbes, clôturé avec un siège mural, où se trouve trois passages en carrelage, une entrée couverte avec un parking en carrelage et clôturé, à côté duquel, il y a un espace pour s'asseoir et une cuisine extérieure avec un espace barbecue dont le plafond est en tuiles, des toilettes extérieures et un escalier menant à une deuxième villa. Troisièmement on trouve un bâtiment à trois étages, installé sur une superficie de 278 m², contenant au rez-de-chaussée, un garage pour les voitures en carrelage, avec une porte menant à un dépôt dont le parterre est en ciment et une deuxième porte menant à une cabine d'un escalier de la villa Duplex, sa superficie est de 502 m², habitée par le concerné par la saisie, avec un aspect architectural moderne et tous ses équipements sanitaires et électriques sont de bonne qualité, ses portes sont en bois de luxe, une partie de son parterre est en marbre, les plafonds sont décorés en plaques de plâtre, son premier étage contient un salon de thé, deux salons, une salle à manger, un hall, une cuisine équipée, une chambre de stockage, des toilettes, une chambre, un salon et deux vérandas, tandis que le deuxième étage contient trois balcons, trois chambres, un bureau, une suite parentale, un hall et des toilettes alors au quatrième se trouve un bâtiment à deux étages qui contient à son rez-de-chaussée, un grand dépôt d'une superficie de 404 m², son parterre en ciment, avec une entrée privée, exploité par le concerné par la puits. Il s'y trouve aussi un studio avec une entrée couverte d'une superficie de 40 m² avec des toilettes, une cuisine et une chambre, dont les équipements sont du type traditionnel, à son côté de la Keblia, se trouve un espace d'une superficie de 678 m², son parterre est en ciment loué à une société étrangère qui l'exploite en tant qu'usine de confection, avec un ascenseur pour les marchandises et suivi par toute la superficie se trouvant au premier étage qui contient des ateliers de travail, des toilettes des travailleurs et des fonctionnaires, des bureaux, des magasins de matière premières et de pièces de rechange, son parterre en carreaux et le reste des équipements de type ordinaire.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Deux million deux cent soixante treize mille et cinq cent quatre vingt quinze Dinars (2 273 595 d 000) en plus des frais et des honoraires fixés.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le Mercredi correspondant au six décembre deux mille vingt trois (6/12/2023) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, à partir de neuf heures du matin et suivant.

Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R02608VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ferchichi Imen

Avocat à la cour

Immeuble Bey Moussa bureau n°6 Sidi Hassine à coté de CNAM

96795514

98166857

Poursuivant : Adel Lamouchi demeurant rue 10102 n°44 el Wardia II Tunis

Partie saisie : Amel Taboubi demeurant à la rue de Khawarizmi n°128 Takssim el kobi cité el hidhab Fouchana Ben Arous.

Titre exécutoire :

Jugement définitif rendu le 8/3/2019 par la cour d'appel de Tunis dans l'affaire n°17625

Désignation de l'immeuble : local d'habitation rue de Khawarizmi n°128 takssim el kobi cité el hidhab Fouchana.

L'immeuble est grevé

Mise à prix : 233.705, 130 selon le rapport d'expertise par l'expert Nassr Eddine Hamni.

Date et lieu de l'adjudication et condition de participation :

Le jeudi 14/12/2023 à partir de 9 heures au tribunal de 1ère instance de Ben Arous chambre des ventes immobilières.

La participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après la consignation du 1/3 du prix indiqués avant la date de l'audience.

Visite de l'immeuble : le dimanche le cahier des charges peut être consulter au greffe du tribunal saisi de l'affaire ou bien au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R02619VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Un bien immeuble objet du titre foncier n°67571 Ariana

Ainsi que ses parts y afférents

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de la cassation

4 bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Matricule : N°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n° B176041996 Tunis.

La partie saisie : Raoudha Gharbi de nationalité tunisienne titulaire de la cin 01156855 gérant d'une société domiciliée résidence Hannibal appartement n°D1 NASR1.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN, demeurant au 4bis Rue du Mali - 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

Appartement objet du titre foncier 67571 Ariana ainsi que ses parts indivises y afférents. Les portes intérieures et la porte principale extérieure sont en bois précieux peint au vernis,

Porte extérieure balcon, séchoir et fenêtres en aluminium avec stores enrouleurs,

Les installations sanitaires et les interrupteurs électriques sont de la plus haute qualité,

Décoration et plâtre naturel dans tous les magasins, ainsi que diverses décorations, accessoires de rideaux et boucles d'oreilles décoratives en magasin,

L'appartement est équipé de chauffage central et de climatisation,

L'emplacement de l'immeuble dans lequel se trouve l'appartement, rue Al-Hadi Nouira, dans le district 1 d'Al-Nasr, gouvernorat de l'Ariana, est considéré sans conteste comme l'un des emplacements résidentiels les plus luxueux de la capitale et de sa banlieue, notamment avec la disponibilité d'infrastructures modernes adaptées sur la rue Arida.

Elle dispose de tous les équipements publics, en plus de la présence de magasins commerciaux haut de gamme, de cliniques hospitalières et de centres de services répartis des deux côtés, et elle se développe jour après jour. La description et le diagnostic susmentionnés ont été faits par l'expert légiste. M. Ali Abdel Razzaq, selon son rapport amendé.

Au sommet du hall se trouve un couloir intégré

Deux placards symétriques couvrant 10,29 mètres carrés. A droite du couloir se trouvent les chambres

En haut du couloir se trouve une salle de douche intégrée dans un meuble mural et une gaine murale pour la vidange.

La première pièce est adjacente au hall de réception. La deuxième pièce est adjacente à la salle de douche.

A gauche du couloir se trouve une troisième chambre

La surface d'usufruit à l'intérieur de la structure murale est estimée à un total de 103,42 mètres carrés. L'appartement est également accompagné d'un droit d'usufruit pour le patient d'une voiture cantonale devant le débarras attenant à l'appartement, qui est représenté par une petite cabine, avec une forme asymétrique pour que sa superficie d'usufruit n'excède pas 3,00 mètres carrés, et que le patient

Dédié pour accueillir la voiture et accessible via une rampe latérale menant à la voie publique. Contrôler la zone de l'appartement en dehors de la structure des murs à travers le processus de numérotation et de répartition des zones simplifiées de l'appartement - en dehors de la structure des murs. De même que les axes de ces derniers, s'ils sont communs, les formes géométriques simplifiées sont limitées.

Ce qui suit :

La salle des sièges est de taille rectangulaire et mesure 25,76 mètres carrés.

Le hall d'entrée est de forme rectangulaire, ainsi que la salle de bain et le sèche-linge, d'une superficie équivalente à 13,16 mètres carrés.

Les trois pièces, la salle de douche, la cuisine et le couloir ont une superficie de 78,88 mètres carrés

Le balcon a une superficie de 3,02 mètres carrés

Total 120.82 mètres carrés

En algèbre, cela peut être considéré comme 121 000 mètres carrés.

En conséquence, la différence d'espace entre l'espace utile et l'espace extérieur à la structure du mur est la suivante :

18 mètres carrés

Divulgation descriptive des matériaux, équipements et installations pour la construction structurelle de poutres et de plafonds en béton armé.

Les murs extérieurs, les cloisons et les barrières intérieures sont tous constitués de briques de soie fabriquées à la machine (Al-Ahmad Lager).

Dans toutes les dimensions), le bardage est constitué de carreaux de ciment recouverts des plus belles peintures intérieures et extérieures.

Le revêtement mural de la cuisine, de la salle de douche et de la salle de bain est de grande qualité sur toute la hauteur.

Géotextiles

Le salon, le hall et les couloirs sont en marbre blanc mesurant 40/40 et 20/20. Le balcon et le séchoir sont constitués de carrés de mosaïque de marbre blanc brisé mesurant 25/25.

Les sols de la cuisine et de la salle de bain sont en grès cérame massif 30/30

L'établi de cuisine est en marbre de 3 cm d'épaisseur

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Ali Aberrazek en vertu de l'ordonnance sur requête n°89019 en date du 21/10/2021 et l'ordonnance complémentaire.

Mise à prix : la mise à prix de l'appartement ainsi que les parts indivises objet de la vente telles que décrites ci-dessus est fixée à trois cent soixante treize mille cinq cent vingt sept dinars (373.527,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 4 décembre 2023 (4/12/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue André Ampard Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023402637VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 25 octobre 2023, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur "STE T. K. PLUS FAB. DE CHAUSSURES ET ARTIC. CHAUSS." sis à l'Avenue Habib Bourguiba Bir M'Chergua, d'un montant de cinquante huit mille dinars (58.000.000 D) découlant du produit de la vente d'une saisie immobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment le récépissé de consignation délivré par la recette des finances de Zaghouan n°M041701 du 13/5/2022 relativement au montant de cinquante huit mille dinars (58.000.000 D) obtenues de la vente du saisie susvisée.

Vu la pluralité de créanciers, chacun des créanciers tout ayant droit, est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces à l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°121 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne, ou de les communiquer par lettre recommandée. A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation. Il est tenu également, ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation où il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466,467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2023T01046VEPA2

Nomination du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision n°72605 rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 6 octobre 2023, il a été décidé la nomination de Mme Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire des biens partagés entre Mr. Mohamed Arbi Jlassi et Mme. Radhia Mliki comme ils étaient mariés selon le régime du partage des biens entre époux. Tous Intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2023T01048VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE DES HUILES

ALIMENTAIRES «STIROA»

Route El Fahs Km 29 Jbel El Oust Zaghouan 1111, Tunisie

Identifiant Unique : 0736255L

Suivant la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Zaghouan du 30 octobre 2023, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que mandataire de justice de la société TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE DES HUILES ALIMENTAIRES «STIROA» sous la supervision de juge commissaire Monsieur Adam Doghri.

2023R02611VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CARGO TRAIL

Société anonyme

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant unique : 1076826J

Les actionnaires de la société "CARGO TRAIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4/12/2023 à 12H00 à Ez-zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'AGO.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2023T01050SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU KEF - S.A

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du KEF sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu, vendredi le 01 décembre 2023 à 10h au siège social de la société, avenue Mongi Slim el Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2022.

6. Affectation des résultats relatif à l'exercice 2022.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2023, 2024 et 2025.

9. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices des années 2023, 2024 et 2025.

10. Questions diverses.

2023R02606SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Raison sociale : Société INTERCHAUX S.A

Capital : 33 000 000 DT

Siège social : Cité M'hiri Thala, Kasserine

Matricule fiscal : 0977263A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «INTERCHAUX» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 5 décembre 2023 à 10 heures, au siège social de la société INTERMETAL sis à la Zone extra portuaire 2040 Radés à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de l'ordre du jour;

2- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023R02621SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2023

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 à 9.00 Heures à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram - Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Affectation du résultat de l'exercice 2022 (Amendement),

2- Ratification de la Nomination des administrateurs,

3- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au département comptabilité à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram - Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) et ce dans les délais règlementaires.

2023R02645SANB3

Convocation

Slim Centre d'Animation SAMARA

CASINO SAMARA

MF : 455922L/A/M/000

RC : 163931996

Suite à la demande du conseil d'administration de la société réuni le 25/10/2023, tous les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée ordinaire le 3/12/2023 au siège de société Boulevard 14 Janvier 2011 Sousse à 10h du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration

- Renouvellement de conseil d'administration,

- Approbation des états financiers des exercices 2019-2020-2021.

- Réaménagement du complexe

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2023S01297SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

CLINIQUE LA CONCORDE

S.A. au capital de 17 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F.: 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 10 heures à l'hôtel Marhaba Palace Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Jetons de Présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

9. Composition du Conseil d'Administration

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de trois années à compter du 1er janvier 2024.

2023S01313SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

CLINIQUE LA CONCORDE

S.A. au capital de 17 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 12 heures à l'hôtel Marhaba Palace Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- La proposition d'augmentation de capital de 2 millions de dinars.

2- Approbation des dispositions du contrat signé entre l'Administration et Monsieur Quroush Mahmoud prévoyant l'affectation de 1 million de dinars sans intérêts au compte courant associé avec des conditions particulières.

3- Mise à jour de l'article 6 du statut de la société.

2023S01314SANB3

Autres sociétés

2ème Convocation à l'assemblée générale extraordinaire 2023

Société mutuelle de base des services agricoles à Sfax

CORAVIS

Siège social : Route Gremda ceinture N°5 rue Cartagenna 3002 Sfax

Capital social : 189 960 Dinars

MF : 045477E/N/M/000

Identifiant Unique : 045477

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles CORAVIS Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à la deuxième assemblée générale extraordinaire suite à la non atteinte du quorum qui sera tenue le mercredi 6/12/2023 à dix heures du matin au local situé à la route de Gremda km 3.5 Sidi Abbes rue Mohamed Jmal immeuble Hadj Kacem premier étage au sujet de l'ordre de jour suivant :

- Changement du siège social de la société

- Continuité de l'exploitation de la société.

2023X01409SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Chedia Hzemi, titulaire de la CIN n°07250597 déclare la perte du

titre foncier constitution N° : 09/3766 du titre foncier n°27280 Ariana situé à Ariana.

Cela a été publié dans le journal le Quotidien le 28/7/2023.

2023T01044DIVD2

Ouverture des nouveaux délais de la remise des offres

Pour la vente des biens immobiliers

Suite à la décision de la chambre de commerce réunie le 17-10-2023 au tribunal de première instance de Médenine, le syndic de faillite de la société régionale des industries laitières, maître ESSID Lassaâd, annonce la vente des biens immobiliers, objet du rapport de l'expert monsieur FENDI Akram, et mentionnés ci-dessous :

- Le bien immobilier non enregistré à khnansa, situé sur le bord de la route reliant Khnansa et Bouminjel, suit territorialement la municipalité d'Ajim Djerba, limité à l'est par la route goudronnée khnanasa/bouminjel, du kibla la route srandi/ajim, de l'ouest aux tiers, clôturé par un mur, bien de nature agricole d'une superficie totale de 1570m² et une superficie couverte de 724 m², composé d'un rez-de-chaussée, et un étage qui contient 2 appartements, une huilerie, réservoir d'eau, prix estimé : deux cents dix neuf milles, huit cents quatre-vingt dinars (219.880 ,000 dinars), en plus des frais légaux.

- La totalité du bien immobilier, objet du titre foncier numéro 44505 Médenine, un terrain rectangulaire, situé à Koutine, suit territorialement la municipalité de Médenine nord, composé de 12 moyens oliviers, et 8 petits oliviers, d'une superficie totale de 24870m², limité à l'est par Omar Dridi, Kibla Wed Koutine, ouest le titre foncier 33553 Médenine, prix estimé : cinq cent cinq milles dinars (505.000 ,000 dinars).

La totalité du bien immobilier, objet de titre foncier numéro 24807 Médenine, les parcelles 150,151 et 152, un terrain relativement rectangulaire clôturé par un mur, d'une superficie totale de 5957m², situé sur le bord de la route goudronnée reliant Médenine et le marché des bestiaux, suit territorialement la municipalité de Médenine Est, prix estimé : six cents soixante milles, cinq cents vingt dinars (660.520,000 dinars).

- Le bien immobilier non enregistré, clôturé par un mur d' hauteur de 2 mètres, situé à quelques mètres de la route reliant Sousse et Tunis, elkabaria sidi Fathallah Tunis, d'une superficie totale de 2468m², composé de deux dépôts d'une superficie couverte de 549m², et de 131m², prix estimé : un million trois cents cinquante-quatre milles, huit cents dinars (1354.800 ,000 dinars).

Les offres doivent parvenir sous un premier pli portant le nom et prénom du participant, contenant le formulaire de participation délivré par le syndic de faillite, une copie de carte d'identité nationale pour les personnes physiques, une copie de la patente et de registre du commerce pour les personnes morales, une caution bancaire irrévocable ou un chèque certifié portant le nom du syndic de faillite, ou une preuve de virement en faveur du compte numéro 14116116101700397632 du 10 % du montant proposé, le pli doit être mis dans une deuxième pli fermé portant la mention «ne pas ouvrir - offre des prix- nom de la propriété concernée» et envoyé à l'adresse de syndic de faillite, maître ESSID Lassaâd, BP 383 Midoun Djerba, au plus tard le 22-01-2024, le constat et la visite sont autorisés durant la semaine, pour amples informations il y a lieu de contacter le syndic de faillite par le numéro 98281384.

2023R02600DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mounir Ben Mohamed Ben Sadek Ben Jannette, titulaire de la C.I.N n° 05112644 déclare la perte de son titre de propriété n°06/10539 objet de titre foncier n°550643 Nabeul, sis à la Rue Othmane Ibn Afene Dar Chaabane El Fehri gouvernorat de Nabeul, selon attestation de perte qui a été délivrée sous n°853 le 31/10/2023 par la police de Dar Chaabane El Fehri.

2023R02602DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Makrem Ben Mohamed Kohli titulaire de la carte d'identité Nationale n°06312881 annonce la perte du certificat de propriété n°558490 de Nabeul pour l'immobilier situé au 34 rue 2 Mars Nabeul avec le certificat de perte délivré le 22/9/2023 sous le n°636 au poste de police nationale Bir Chalouf Nabeul.

2023R02620DIVD2

Perte de titre foncier

Je soussigné, Amara Warfelly, déclare avoir perdu le titre de propriété n°37921/11, du titre foncier n° 39424 pour un terrain agricole dans le périmètre irrigué de Chebika, Kairouan.

Attestation de perte n°184 daté le 01 novembre 2023.

2023S01302DIVD2

Avis

Monsieur Tarchouna Khaled informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 8/6/2023 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi concernant la parcelle de terre d'une superficie de 2558 m² situé Awled Yeunigue Kerkennah Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir

de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X01408DIVD2

Avis

Les héritiers de Abderrazek Gamgui déclarent la perte du titre de propriété d'une maison de 132 m² située à la route Gremda km 4 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X01412DIVD2

Avis

Samet Amen annonce qu'elle possède d'un local de surface 20m² route Mahdia Km6 Sfax effectué par l'acte de partage qui était fait le 12/7/1995 elle a perdu le titre de propriété et elle désire extraire une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X01413DIVD2

Avis

Cheour Naziha et Norhen annoncent qu'elles possèdent un local d'un terrain d'une surface de 1182m² route Habena km 8.5 Sfax effectué par l'acte d'échange qui était fait le 16/5/2001, elles ont perdu le titre de propriété et elles désirent extraire une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X01414DIVD2